



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE	SEANCE PUBLIQUE DU 29 NOVEMBRE 2024 <i>Date de l'annonce publique : 22.11.2024</i> <i>Date de la convocation des conseillers : 21.11.2024</i>
<i>Présents:</i> Mme Monique SMIT-THIJS, bourgmestre et MM. Youri DE SMET et Frank COLABIANCHI, échevins MM. Frank DEMUYSER, Guy WEIRICH, Marc LANG, Roger MILLER, Mme Francine MORO-OLIVEIRA COSTA, Mmes Gabriella DAMJANOVIC, Yolande SCHUSTER, Nadine PHILIPPE, conseillers, M. Georges FRANCK, secrétaire <i>Excusés:</i> M. Marc RAUCHS, conseiller, Mme Nadine SCHARES, conseiller, a donné procuration à M. Guy WEIRICH, conseiller, pour voter en son nom (sauf pour les points 02.A, 07.A et 07.B)	

11.A LOTISSEMENT DE 8 PARCELLES SISE À BERTRANGE, RUE ATERT, EN 4 LOTS

Le conseil communal,

Vu l'article 29(1) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain,

Vu la délibération du 10 janvier 2019 portant approbation du projet d'aménagement général, parties écrite et graphique, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 19 juillet 2019 et par Madame la Ministre de l'Environnement du 23 mai 2019,

Vu la demande présentée par Madame Françoise SCHROEDER-NILLES et Monsieur André NILLES demeurant à L-7268 Bereldange, 19 Cité Aline Mayrisch, en obtention de l'autorisation de lotisser 8 parcelles sises à Bertrange, au lieu-dit « rue Atert », en 4 lots en vue de leur affectation à la construction,

Vu le plan de lotissement établi par le bureau BCR S.à r.l., n°affaire 10/211217, n°projet 23/8080, échelle 1/250, dessiné en date du 28.11.2023, signé par Mme Françoise SCHROEDER-NILLES et M. André SCHROEDER en date du 16.11.2024,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Après avoir délibéré conformément à la loi,

avec toutes les voix :

1. approuve la demande présentée par Madame Françoise SCHROEDER-NILLES et Monsieur André NILLES demeurant à L-7268 Bereldange, 19 Cité Aline Mayrisch, en obtention de l'autorisation de lotisser 8 parcelles sises à Bertrange, au lieu-dit « rue Atert », en 4 lots en vue de leur affectation à la construction,
2. invite le collège échevinal de procéder à la publication de la présente délibération conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

(suivent les signatures)

POUR EXPEDITION CONFORME

Bertrange, le 2 décembre 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que la délibération du conseil communal du 29 novembre 2024 portant approbation de la demande de lotissement présentée par Madame Françoise SCHROEDER-NILLES et Monsieur André NILLES demeurant à L-7268 Bereldange, 19 Cité Aline Mayrisch, en obtention de l'autorisation de lotisser 8 parcelles sises à Bertrange, au lieu-dit « rue Atert », en 4 lots en vue de leur affectation à la construction, a été publiée et affichée à partir de ce jour.

Bertrange, le 6 décembre 2024



Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre



Georges FRANCK
Secrétaire